

CRIEPPAM : INAUGURATION DU BATIMENT PILOTE BASSE CONSOMMATION à OSSATURE BOIS et PAILLE DE LAVANDE

**Intervention de Jean Louis Joseph Vice président de la
Région Provence Alpes Cote d'Azur et Président du Parc
du Luberon.**

MANOSQUE, ROUTE DE VOLX

Vendredi 21 MAI 2010 à 16h30

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus,
mesdames messieurs,

Je suis particulièrement heureux de participer à l'inauguration d'aujourd'hui en tant que Président du Parc du Luberon mais aussi au titre de la nouvelle responsabilité que le Président Michel Vauzelle vient de me confier comme vice Président de la Région, délégué aux finances, à l'agriculture et la forêt.

Les plantes aromatiques, médicinales et à parfum sont particulièrement typiques de l'agriculture de Provence Alpes Côte d'Azur. Elles sont cultivées principalement dans les zones de moyenne montagne. Leur adaptation aux terrains secs permet notamment la mise en valeur des plateaux de Valensole et de Vaucluse où la cueillette des plantes sauvages d'autrefois a désormais laissé place à une véritable agriculture.

La filière des plantes aromatiques, médicinales et à parfum possède de sérieux atouts pour répondre aux enjeux et aux difficultés rencontrées dans le monde agricole. Elle est en progression constante et porteuse d'une image d'authenticité et de qualité. Elle sait faire face aux crises économiques et techniques depuis plus d'un siècle. Elle constitue pour de

nombreux agriculteurs un complément de revenus appréciable et un outil de diversification important.

La Région accompagne la filière et soutient notamment :

- ↳ l'organisation économique, les groupements de producteur, le secteur coopératif, la promotion des produits,
- ↳ les démarches de qualité, de traçabilité et sécurité alimentaire comme les AOC, labels et démarche qualité
- ↳ le secteur de la recherche et de l'expérimentation avec la lutte biologique, la sélection variétale, l'amélioration des techniques de récolte et de distillation
- ↳ la formation et l'emploi avec aide à l'installation, la diversification des productions
- ↳ les opérations ayant pour but de mettre en valeur et de protéger l'environnement : occupation de l'espace et aspects paysagers, économies d'énergie, traitement et valorisation des sous-produits
- ↳ les actions de promotion avec les manifestations locales, régionales, nationales et internationales.

Au total, ce sont près de 300.000 euros qui sont investis chaque année par la Région pour soutenir la filière des plantes aromatiques, médicinales et à parfum.

Mais au delà de la filière nous sommes aujourd'hui devant un bâtiment particulièrement exemplaire du point de vue de sa conception écologique et de sa sobriété énergétique.

En effet, si le secteur du bâtiment est responsable de 43% des consommations d'énergie et de 25% des émissions de gaz à effet de serre, on voit bien ici que c'est aussi un secteur qui offre des possibilités d'évolution très importantes. Conscient de cet enjeu et soucieux des problématiques environnementales actuelles, le Parc Naturel Régional du Luberon a décidé de lancer un programme sur la conception-réalisation de bâtiments « basse consommation », utilisant des matériaux locaux.

Trois projets pilotes ont été retenus dans le cadre du Pôle d'excellence rural « bio-ressources en Luberon ». Programme qui a déjà mené le Parc à réfléchir sur la mise en œuvre de filières de production d'éco-matériaux, telles que l'utilisation du cèdre comme bois d'œuvre, la brique de terre crue pour l'inertie, et le chanvre textile au même titre que la paille de lavande pour l'isolation et les enduits.

La construction des nouveaux bureaux du CRIEPPAM à Manosque, est un de ces projets pilote. Il s'agit d'un bâtiment à ossature bois, isolé en paille de lavande et lavandin. Le suivi du chantier, a été l'occasion de fournir des éléments d'illustration indispensables à la valorisation de la filière.

La réalisation comme ici d'un bâtiment témoin à ossature bois, isolé en paille de lavande, a été aussi l'occasion de montrer aux producteurs qu'il est possible de réaliser des constructions écologiques, avec des matériaux, issus de sous produits agricoles locaux.

A la recherche d'appui technique et financier pour cette opération, le CRIEPPAM s'est tourné vers le Parc Naturel Régional du Luberon, qui l'a intégrée dans son PER consacré à la valorisation des bio-ressources à condition de :

- valoriser les ressources locales, ce qui était le cas avec l'emploi de la paille de lavande,
- réaliser un bâtiment « basse consommation ». d'atteindre des performances énergétiques équivalentes à celles imposées par le label BBC-Effinergie c'est à dire une consommation d'énergie primaire inférieure à 50 Kwhep/m²/an).

Le choix des matériaux et une attention particulière portée sur la conception et la mise en œuvre pour limiter les déperditions et la consommation énergétique du bâtiment, étaient donc primordiales.

Pour ce projet le CRIEPPAM, s'est vu attribuer des subventions de l'Etat au titre du FNADT et de la Région pour 160 000€ chacun et du Conseil Général des Alpes de Haute Provence pour 40 000€.

Il s'agissait de réaliser un bâtiment qui :

- soit agréable à vivre pour les salariés
- s'intègre parfaitement à l'existant et dans le paysage
- soit une vitrine pour la production
- intègre des matériaux naturels et recyclables, une parfaite isolation des murs et des plafonds, un maximum de lumière naturelle et une excellente isolation phonique.

Le bâtiment administratif et le hangar agricole sont composés d'une structure bois. Dans la partie bureaux, la paille de lavande est mise en œuvre, en tant que matériau isolant, de différentes manière :

- Au sud : des murs à ossature bois porteuse, avec remplissage en banché d'un béton léger composé de paille de lavande broyée mélangée à de la chaux.
- Au nord : des murs à ossature bois et caissons remplis avec de la paille de lavande broyée

Le plancher intermédiaire et la toiture sont également isolés avec de la paille de lavande broyée.

Le Parc a assuré le rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage en modélisant les déperditions thermique du bâtiment au stade de l'Avant Projet Sommaire et en suivant le déroulement du chantier.

Avec la collaboration de l'équipe de maîtrise d'œuvre et du CRIEPPAM, un livret guide a été conçu retraçant les étapes de la construction et tire les enseignements de cette opération.

Nul doute que ce chantier constitue une première étape. Pour que cet exemple puisse se démultiplier, il convient de construire une filière de valorisation. Pour pouvoir être reconnu il convient de valider le process de transformation qui permet de baisser le taux d'humidité du végétal en sortie de distillation de 55% à 15% et d'obtenir un broyat calibré homogène.

Cette construction qui fait déjà référence conforte le rôle et l'intérêt de la filière des plantes à parfum et médicinales dans le développement d'une agriculture de qualité respectueuse de l'environnement.

Les agriculteurs et techniciens agricoles qui viendront au centre de recherche et d'expérimentation ne manqueront pas de s'inspirer de cette démarche.

Je vous félicite donc pour cette réalisation exemplaire.

Je vous remercie.